

Procédure de reprise de l'exploitation et de la maintenance des colonnes d'immeuble de Sequalum par la Régie départementale THD Seine

A compter du 1^{er} juillet 2015, la Régie départementale THD Seine reprendra l'exploitation et la maintenance des colonnes optiques construites par Sequalum, selon les modalités suivantes :

- **En cas d'interruption de service Internet chez un résident**, il appartient à ce dernier, comme c'était le cas avec Sequalum, de contacter directement son fournisseur d'accès à Internet (opérateurs commerciaux Bouygues Telecom, Free, Orange, SFR). Ce sont ces **opérateurs commerciaux** qui géreront le rétablissement du service en liaison avec la Régie départementale THD Seine et ses prestataires.
- **En cas de panne totale dans un immeuble** (vandalisme, par exemple), vous devez contacter directement **la Régie départementale THD Seine** sur l'adresse e-mail thdseine@cg92.fr, en indiquant :
 - Le nom et l'adresse de votre cabinet
 - Le nom de l'interlocuteur à contacter dans votre cabinet
 - Le téléphone fixe, portable, e-mail de l'interlocuteur dans votre cabinet
 - L'adresse précise de l'immeuble où se situe la panne
 - Toutes les informations permettant l'accès à l'immeuble et plus particulièrement le Point de Mutualisation où arrivent les fibres
 - Les coordonnées d'un contact (gardien, membre du conseil syndical) dans l'immeuble (nom, téléphone, mobile, e-mail) pouvant permettre l'accès aux infrastructures en fibre optique

Dans tous les cas, la Régie départementale THD Seine ne prendra pas en compte directement la signalisation des incidents venant des utilisateurs finaux.

En revanche, elle s'assurera que les mesures nécessaires ont été prises pour le rétablissement du service conformément aux contrats passés avec les opérateurs commerciaux.

Vous pouvez aussi trouver des informations pratiques complémentaires, régulièrement mises à jour, sur le site Internet du Département : www.hauts-de-seine.net.